

je ne voudrais pour rien au monde priver la Chambre d'entendre les perles de sagesse qu'on nous débite actuellement.

M. Bentley: On se rappellera devant qui, selon le vieil adage, on jette des perles.

M. Graydon: Il y en a là, tout autour de vous.

M. Bentley: Il y en a à ma droite. Lorsque le chef de l'opposition s'est levé pour porter la parole, j'ai cru qu'il allait encore se livrer à la seule habitude qu'il ait pratiquée à la Chambre. Chaque fois qu'il se lève pour parler, il prend un pain de savon constitutionnel et se lave publiquement dans l'eau de l'autonomie provinciale.

M. Drew: Aidez vos alliés.

M. Fraser: Cela vous pique au vif.

M. Bentley: Pas du tout.

M. Thatcher: C'est de l'obstruction pure et simple.

M. Bentley: Les remarques de l'honorable député de Souris attestent que les conservateurs progressistes tentent de jouer sur deux tableaux. Je conviens qu'ils n'ont pas voté contre l'accord anglo-canadien à l'égard du blé; ils n'ont certainement pas réclamé le vote pour voter contre. Depuis l'adoption de cette mesure, ils ont fait l'impossible pour empêcher que cet accord favorise la prospérité agricole au pays. Ils se sont efforcés sans répit d'amener le Gouvernement à supprimer la régie des prix,—parfois leurs efforts n'ont été que trop fructueux,—et d'annuler dans une certaine mesure les avantages que comportait l'accord.

Quant aux céréales secondaires, je tiens à maintenir mon attitude de l'an dernier. J'avais alors consigné au compte rendu plusieurs résolutions adoptées par le syndicat du blé de la Saskatchewan, le plus puissant organisme agricole au Canada. A tous les ans, il a demandé que la mise sur le marché des céréales secondaires se fasse de la même manière qu'à l'égard du blé, c'est-à-dire par l'entremise d'un organisme de vente institué par l'État. Nous n'avons pas changé d'avis et nous croyons que cela pourrait se faire en invoquant la loi sur les produits agricoles. Il y aurait aussi d'autres moyens, mais le bill n° 135 de l'an dernier, bill qui faisait de la Commission canadienne du blé l'organisme de vente des céréales secondaires, était une bonne mesure. Je critique ici le Gouvernement, plus particulièrement certains de ses membres, d'avoir contribué à empêcher cette manutention de se faire.

J'ai en mains le document parlementaire n° 110, qui contient le texte de la correspondance échangée entre le ministre du Com-

merce et le ministre actuel de la Justice, celui-ci étant alors premier ministre du Manitoba. Dans toutes ses lettres, le ministre, alors premier ministre, faisait remarquer que, tout d'abord, il ne jugeait pas nécessaire que les provinces adoptent une loi conjointe ou complémentaire afin de rendre applicable le bill n° 135. Dans ses lettres du 16 et du 23 mars 1948, il demande au ministre du Commerce de fournir un avis juridique indiquant cette nécessité. Depuis le début de la session, j'ai cherché par trois fois à obtenir du ministre de la Justice un avis au sujet de cette obligation de faire adopter une loi conjointe ou complémentaire par les provinces, mais il ne s'est pas rendu à ma demande. Sans aucun doute, un homme qui a été premier ministre d'une province et qui, en cette qualité, marchait la main dans la main avec le parti tory de cette province... (Exclamations) Oh, je sais qu'ici il rend coup pour coup.

M. Ross (Souris): Il arrive des accidents dans les meilleures familles.

M. Bentley: ... province dont le gouvernement continue à marcher la main dans la main du parti tory, est maintenant en mesure, en sa qualité de ministre de la Justice, de dire à la Chambre si cette mesure conjointe ou complémentaire est nécessaire. Le ministre du Commerce a abordé la question beaucoup plus honnêtement lorsqu'il a dit carrément, ainsi que je l'ai fait observer antérieurement, qu'il lui était parfaitement égal que la présente mesure fût ou non nécessaire pour donner effet au projet de loi n° 135, mais qu'il voulait s'assurer que les provinces n'y étaient pas opposées.

Encore une fois j'en rejette la faute sur le premier ministre Garson du Manitoba, puisque le gouvernement de l'Alberta avait annoncé son intention de convoquer une session pour discuter la question d'une mesure conjointe ou complémentaire si le gouvernement du Manitoba en faisait autant; or, sous le premier ministre Garson, le Manitoba n'en a rien fait. En conséquence, ni l'Alberta ni le Manitoba n'ont encore adopté la mesure, bien que, sauf erreur, le premier ministre Manning de l'Alberta ait été prié d'adopter la mesure sans plus de retard. Je ne saurais évidemment prédire ce qu'il va faire, mais souhaitons que cela se fera. Un délégué albertain vient de me dire que le gouvernement de sa province a accepté de faire adopter cette mesure législative. Ainsi ce sera une mise en demeure pour le Manitoba. Les libéraux comme les torys auront l'occasion de bien préciser leur attitude.

Il y a quelques jours à peine, j'ai lu une déclaration à ce sujet par le ministre du Commerce. On la trouvera à la page 1461 du